

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** Premazor Turbo

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation:** Herbicide

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· **Producteur/fournisseur:**

Schneiter AGRO AG
Industrie Birren 30
CH-5703 Seon

· **Numéro de téléphone:** 062 893 28 83

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre suisse d'informations toxicologiques: Tél. 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE** Néant.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS09

· **Mention d'avertissement** Attention

· **Mentions de danger**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 38641-94-0	N-(phosphonométhyl)glycine, composé avec 2-propylamine (1:1)	21,93%
EINECS: 254-056-8	⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 83164-33-4	diflufenican	3,509%
	Aquatic Chronic 3, H412	

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever les vêtements contaminés, laver abondamment la peau avec de l'eau et du savon.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche avec beaucoup de l'eau. NE PAS provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Irritant pour les yeux.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Eloigner le personnel superflu.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 2)

Eviter le rejet dans l'environnement.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer et avant de quitter le travail.

Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les aérosols.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des: rayons directs du soleil. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

- **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Ne pas stocker avec des acides.

Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et aliments pour animaux.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pendant l'utilisation ne pas manger, boire ou fumer. Avant manger, boire ou fumer et avant quitter le poste de travail il faut laver les mains et d'autres parties du corps exposés avec savon doux et de l'eau. Ne pas porter les vêtements contaminés hors du poste de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- **Protection respiratoire:** Masque approprié.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 3)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**

Sélectionner des gants résistantes contre des produits chimiques.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Blanc

- **Odeur:** Aromatique

- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

- **valeur du pH à 20 °C:** 5

- **Changement d'état**

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

- **Point d'éclair** >100 °C

- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

- **Température de décomposition:** Non déterminé.

- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

- **Limites d'explosion:**

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

- **Pression de vapeur:** Non déterminé.

- **Densité à 20 °C:** 1,14 g/cm³

- **Densité relative** Non déterminé.

- **Densité de vapeur:** Non déterminé.

- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Miscible dans l'eau

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 4)

- | | |
|---|--|
| · Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| · Viscosité: | |
| · Dynamique: | Non déterminé. |
| · Cinématique: | Non déterminé. |
| · Teneur en solvants: | |
| · VOC (CE) | 0,00 % |
| · 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acide fort.
Bases fortes.
Agents oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
fumée.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral	Glyphosate	>5000 mg/kg (rat)
	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LD50	>2,5 mg/l/4Std. (rat)

83164-33-4 diflufenican

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EC50/96h	10-100 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	>1mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	10-100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

83164-33-4 diflufenican

LC50/96h	>0,0985 mg/l (CARP)
----------	---------------------

38641-94-0 N-(phosphonométhyl)glycine, composé avec 2-propylamine (1:1)

EC50/48h	930 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	1-10 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	>1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
 - **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 - **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
 - **12.6 Autres effets néfastes** éviter le rejet dans l'environnement.
-

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation:**
Ne pas laisser pénétrer les restes de produit dans les égouts. Les restes du produit doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.
Il est interdit de réutiliser l'emballage vide.
 - **Emballages non nettoyés:**
 - **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
-

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--------------------------|--------|
| · 14.1 Numéro ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN3082 |

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité


selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 6)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
· IMDG, IATA	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
· Étiquette	9
· IMDG, IATA	
· Class	néant
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR	III
· IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	
· Marine Pollutant:	ja
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler:	90
· No EMS:	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07, GHS09
- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.05.2019

Révision: 24.05.2019

Nom du produit: Premazor Turbo

(suite de la page 7)

- **Mentions de danger**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
 - **Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
 - **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
-

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Service établissant la fiche technique:** Schneiter AGRO AG
- **Contact:** Service de sécurité
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR